

commission du service civil consultera les sous-ministres avant d'en venir à une conclusion sur ce qui doit être fait et, personnellement, je crois que c'est le bon principe qu'on doit incorporer dans cet article.

Je comprends que l'intention était d'étudier ce soir les crédits des chemins de fer. Comme il n'est que dix heures et que beaucoup de députés désirent discuter cette question des chemins de fer, je crois qu'il vaut mieux que je propose tout simplement le renvoi du débat.

L'hon. sir SAM HUGHES: Avant qu'on adopte cette motion, je désire dire un mot.

M. le PRESIDENT: La proposition n'est pas sujette à un débat. Cependant, le ministre pourrait la retirer.

L'hon. sir SAM HUGHES: C'est parfait, je verrai le ministre en particulier.

(La motion est adoptée et rapport est fait de l'état de la question.)

#### OBSERVATIONS RELATIVES A L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE.

La Chambre se forme en comité des subsides.

M. BURNHAM: A diverses époques il s'est produit des circonstances assez embarrassantes touchant les affaires des députés eux-mêmes et un sujet que nous avons entendu souvent et longtemps discuté est celui d'une augmentation de l'indemnité parlementaire. On m'a dit qu'un grand nombre de délégations se sont présentées au premier ministre (sir Robert Borden), au chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et au chef du parti agraire (M. Crerar). Je n'ai pas eu l'honneur d'être invité à faire partie d'aucune de ces délégations et c'est pourquoi je ne saurais dire ce qui s'est passé, mais je sais que les délégations ont existé et que leurs visites ont été fréquentes. Je sais qu'en ce moment il existe dans la Chambre un sentiment à l'effet que l'indemnité ne valant que \$1,200 par session ne sert à rien à la majorité des députés et ne constitue pas une rémunération suffisante des services qu'ils doivent donner. Et, quand on considère leur vie—c'est-à-dire quand on songe qu'ils doivent habiter en deux endroits et pour ainsi dire avoir deux trains de maison, qu'ils sont exilés de leur famille pendant six mois de l'année, peut-on être surpris de voir qu'une indemnité, dont la puissance d'achat n'est que \$1,200, soit tout à fait insuffisante et mette beaucoup de députés dans l'impossibilité de continuer? Je ne nierai pas que certains députés ont des

affaires ou des positions, en dehors de la Chambre, qui leur permettraient de vivre confortablement, même s'ils se retiraient et que l'indemnité parlementaire ne saurait beaucoup les tenter, dans un sens ou dans l'autre. Ces députés sont surtout—et je le dis sans y mettre de sens critique—occupés dans l'industrie ou le commerce du Canada. Ils viennent ici parce que la grande vie commerciale et industrielle du Canada est spécialement intéressée aux lois qui s'élaborent à la Chambre. Ils viennent surveiller ces lois et, si c'est possible, donner une orientation aux législations, ce qui est parfaitement leur droit. Cependant, la grande majorité du peuple doit dépendre de ce qu'on appelle la moyenne des députés. Le député de la moyenne n'est pas riche, il peut compter pour vivre sur des affaires commerciales particulières.

S'il est obligé de quitter ses affaires personnelles, il doit se faire remplacer par quelqu'un. L'indemnité lui est donc de peu de valeur, et n'en a à peu près aucune, eu égard à la diminution du pouvoir d'achat. En conséquence, la masse de notre population ne peut s'attendre d'être bien servie, au chiffre actuel de l'indemnité.

Si l'on prétend que, pour soulever cette question, j'aurais dû attendre qu'il y eût plus de députés présents, je réponds qu'il y en a un assez grand nombre. Il me semble y en avoir de quatre-vingts à quatre-vingt-dix, mais nous avons adopté, aujourd'hui, des projets comportant beaucoup plus de dépenses que celui que je discute, nous avons adopté d'autres mesures très importantes, avec moitié moins de présences. On ne saurait cacher qu'il existe une certaine somme d'apathie, suivie de désespoir, chez ceux qui se demandent comment ils vont réussir à joindre les deux bouts. Je répète que si le peuple—la masse du peuple—désire qu'on vaille à ses affaires, il doit payer ses serviteurs publics, comme il le fait de ses propres employés, de façon qu'ils puissent vivre convenablement. D'une extrémité à l'autre du pays, on a augmenté les gages, les salaires, les rémunérations de toute sorte. Mais ici, on ne l'a pas fait. La presse a loyalement appuyé le dessein des membres de cette assemblée d'obtenir le relèvement de leur indemnité. Tous les principaux journaux ont approuvé la proposition; ils ont publié des articles en sa faveur, jusqu'à ce qu'un bon jour leurs idées s'embrouillassent, et quand les chefs ne voulurent plus aller de l'avant il ne resta plus d'autre parti aux journaux que de revenir au plus tôt sur leurs pas? Aussi s'excusèrent-ils de